

La pars urbana de la villa gallo-romaine d'Yvonand VD-Mordagne : rapport intermédiaire

Autor(en): **Dubois, Yves / Paratte, Claude-Alain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte = Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie = Annuario della Società Svizzera di Preistoria e d'Archeologia**

Band (Jahr): **84 (2001)**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-117662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Yves Dubois et Claude-Alain Paratte

La pars urbana de la villa gallo-romaine d'Yvonand VD-Mordagne*

Rapport intermédiaire

Résumé

Cet article propose la synthèse des principaux acquis des campagnes de fouilles récentes effectuées à l'emplacement de la pars urbana de la villa romaine d'Yvonand-Mordagne.

L'implantation géologique et le plan de la demeure édifiée dès le début du 2^e s. apr. J.-C. sont dorénavant bien connus ainsi que ses réaménagements successifs qui sont intervenus jusqu'à sa destruction partielle à la fin du 3^e s. Nous savons maintenant que cette villa a succédé à un édifice du 1^{er} s. dont le plan ne nous est pas connu et qu'elle a survécu à sa ruine totale par une réhabilitation partielle de ses murs dès le milieu du 4^e s.

Au moment de sa plus forte extension, elle comportait plusieurs pièces ornées de mosaïques dont deux ont été retrouvées partiellement in situ ainsi qu'un triclinium d'apparat disposant de lits-banquettes décorés de plaques de calcaire. Son péristyle a livré une très importante quantité de fragments de peintures murales dont l'étude a permis la restitution de son décor. Les fragments de colonnes retrouvés en nombre dans le jardin et pour certains non loin de leur emplacement d'origine autorisent à restituer une colonnade toscane sur trois côtés et un ordre corinthien sur le quatrième. Le rythme des colonnades nous est par ailleurs parvenu grâce à la construction originale du stylobate, fondé plus profondément à l'emplacement de chaque colonne.

Enfin, des inhumations et du mobilier attestent d'une occupation résiduelle du site jusqu'au 6^e s. au moins.

Zusammenfassung

Die wichtigsten Ergebnisse der jüngsten Grabungen in der pars urbana der Villa von Yvonand-Mordagne sind nun syntheseartig zusammengestellt; sie erlauben es, die Entwicklungsgeschichte des Gebäudes nachzuzeichnen.

Der geologische Untergrund und der Plan der ab dem frühen 2. Jh. n. Chr. errichteten pars urbana, deren Schicksal mit den verschiedenen Umbauten und der teilweisen Zerstörung am Ende des 3. Jh. sind nun bekannt. Wir wissen ferner, dass der Bau an der Stelle eines Vorgängers aus dem 1. Jh. steht, dessen Plan wir indes- sen kaum kennen; und schliesslich ist klar, dass die Villa im mittleren 4. Jh. teilweise wieder aufgebaut wurde.

In der Blütezeit des Anwesens waren mehrere Zimmer mit Mosaiken versehen, von denen zwei noch in situ lagen; zudem war ein repräsentatives Triclinium vorhanden, dessen Liegebänke mit Kalkplatten verziert waren. Das Peristyl hat eine grosse Zahl an Wandmale- reifragmenten geliefert, anhand derer sich der Wand- schmuck rekonstruieren lassen wird. Im ehemaligen Garten und unmittelbar beim Kolonadengang lagen viele Säulenfragmente; sie belegen, dass das Peristyl auf drei Seiten toskanische, auf der vierten korinthische Säulen aufwies. Die Säulengrundamente reichen tiefer in den Boden als die dazwischenliegenden Mauerzüge; an ihnen ist die Rhythmisierung der Säulenordnung abzulesen.

Bestattungen sowie die archäologischen Kleinfunde machen deutlich, dass die Villa bis mindestens ins 6. Jh. besiedelt blieb.

* Publié avec l'appui du Département des institutions et des relations extérieures du Canton de Vaud.

1. Introduction

Entre 1997 et 1999, la *pars urbana* située au Nord de la villa d'Yvonand-Mordagne (fig. 1) a fait l'objet de quatre interventions, d'urgence ou programmées, menées par l'Etat de Vaud et par l'association pour la promotion du site, l'Association pour la promotion du site romain d'Yvonand-Mordagne (APYM)¹. Les premières ont porté sur l'extrémité nord de l'aile occidentale, qui a révélé l'existence d'une nouvelle mosaïque, ainsi que sur le corps d'habitat central, encore partiellement enfoui sous des édifices modernes, à la faveur de la démolition de l'un d'eux, permettant ainsi le dégagement de sa partie orientale. Les secondes, destinées à compléter l'image de l'ensemble architectural, se sont concentrées sur les secteurs restés inconnus, avec les objectifs suivants: l'analyse de la structure et de l'ordre du péristyle, le rattachement de l'aile occidentale au corps principal, la fouille de l'aile orientale et, en outre, l'exploration de la zone des jardins actuels, pour y reconnaître d'éventuelles extensions vers l'Ouest de la zone résidentielle (fig. 2).

Avec ces fouilles s'achève, à quelques détails près, la reconnaissance de la *pars urbana* au Nord de la rue de Mortaigue. Leurs résultats sont décisifs pour la nouvelle compréhension que l'on a de l'extension et l'organisation de la zone résidentielle, enrichie d'une chronologie tant relative qu'absolue des différentes périodes.

2. Topographie du site et insertion du bâti

2.1. L'organisation générale des bâtiments

La campagne de sondages effectués sur la zone ouest, entre les structures connues et les constructions isolées dégagées en 1990, a révélé l'absence de nouveaux bâtiments dans le prolongement des édifices fouillés; elle infirme ainsi l'hypothèse d'une extension de la zone résidentielle dans ce secteur, qu'il s'agisse du prolongement du corps d'habitat principal et des pièces annexes ouvrant sur le lac, ou d'un retour constituant une troisième aile perpendiculaire, en limite occidentale de la villa². Le complexe résidentiel, qui constitue une véritable unité architecturale articulée autour du seul péristyle, ne se développe pour ainsi dire pas, vers l'Ouest, au-delà de son aile occidentale, fouillée en 1980³; il n'occupe donc que la moitié de l'espace disponible délimité en largeur par les murs d'enclos de la villa. En ceci, il correspond à l'édifice observé par photo aérienne à l'extrémité sud de la villa, qui présente la même caractéristique⁴.

Les onze tranchées et caissons réalisés ont atteint les niveaux de sables et graviers lacustres, et/ou les argiles stériles, permettant de préciser la topographie du terrain.

Sur l'ensemble des tranchées ouvertes, il a été possible d'observer un niveau assez fugace interprété comme le sol résiduel minimal correspondant à l'époque romaine, caractérisé par des petits fragments de tuiles et des inclusions de mortier et de charbon. Ce niveau anthropique présente une pente douce au Nord, passant de 434.40 m dans les environs du grenier (fig. 3,A) à 433.80 m à hauteur du corps de bâtiment principal. Il se situe à une altitude minimale nettement plus basse que dans la demeure: cette différence, probablement renforcée par l'aménagement du site, s'explique par l'implantation délibérée de la *pars urbana* sur une langue de sable homogène culminant à 435.00 m⁵. Notons à l'inverse dans cette dernière un phénomène régulier de déclivité nord-sud des sables et du substrat argilo-molassique, répercuté dans le niveau des pièces (de 435.50 m au Nord à 435.10 m au Sud).

2.2. L'occupation du sol à l'Ouest

Il a également été possible de reconnaître ponctuellement le prolongement de structures découvertes en 1990, et appartenant à une petite construction indépendante fortement arasée (fig. 3,B), dont la démolition étalée a révélé les vestiges d'un sol en *opus spicatum*. L'emprise de la construction – large de 4.80 m pour au moins 6 m de long – et son organisation en deux sections, définies par un mur transversal, ainsi que le sol en *opus spicatum*, pourraient faire penser à des bassins, fonctionnels ou ornementaux. Bien qu'orientée comme la *pars urbana*, elle ne s'inscrit pourtant ni dans son plan ni dans la prolongation de ses murs. La présence des mêmes fragments de sol dans le parement d'un four à chaux, découvert à proximité immédiate, laisse à penser que cette construction a été détruite à l'occasion d'un chantier – édification ou extension – de la *pars urbana* à péristyle.

Ce four à chaux devait probablement entamer le prolongement vers l'Est de la construction à *opus spicatum*, la courbure du parement de sa chambre de chauffe permettant de restituer un diamètre de 4 m à 4.50 m. Le four, qui contenait les restes de sa dernière fournée, a dû fonctionner deux à trois fois, et a été doté, en cours d'usage, d'un muret de support réalisé avec les matériaux récupérés de la petite construction. Le rare mobilier céramique gallo-romain découvert dans les niveaux de fonctionnement du foyer ne permet aucune datation précise. On se demandera à titre d'hypothèse si ce dernier n'a pas été établi pour la construction de la *pars urbana*, au début du 2^e s., suggérant par là, pour la construction à *opus spicatum*, une datation dans la première moitié du 1^{er} s. apr. J.-C.

Limitée par la demeure du maître à l'Est, par un mur qui deviendra par la suite un couloir, la zone occidentale peut être définie comme une aire ouverte indépendante. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une cour de la *pars urbana*; elle correspond en cela à l'enclos situé à l'extrémité sud de la villa, également situé sur l'Ouest de l'habitat. A la différence de ce dernier, l'aire nord intègre en son centre le grenier, construit dès 111⁶ et légèrement désaxé par rapport au reste des constructions, ainsi que la construction à *opus spicatum*.

3. La chronologie générale

La chronologie de la *pars urbana* se trouve désormais complétée⁷. C'est dans la partie orientale de la zone bâtie que celle-ci a pu être mise en évidence, grâce à des vestiges bien stratifiés. Elle demeure toutefois schématique, se limitant aux jalons principaux de l'évolution du complexe architectural, caractérisés par des réaménagements d'importance (fig. 3).

Période 1

Une construction antérieure, matérialisée par un long mur maçonné appartient à un premier aménagement de ce secteur, qu'il faut placer dans le courant du 1^{er} s. apr. J.-C. Le matériel du premier quart du 1^{er} s. retrouvé sur l'ensemble du site témoigne à n'en pas douter d'un premier établissement auquel se rattache ce mur⁸, voire la construction en *opus spicatum*. Cet aménagement sera oblitéré au début du 2^e s. par l'édification de la *pars urbana* nord.

Période 2

Cet état voit en effet la construction d'une riche demeure dont les caractéristiques donnent au site sa physionomie définitive. Elle est constituée d'un corps d'habitat principal, au Sud duquel un mur périmétral délimite une cour à portiques. Un vaste local s'y appuie à l'Est, à la jonction avec le corps d'habitat principal, et des pavillons, formés par deux pièces contiguës, encadrent les extrémités sud du péristyle, se répondant symétriquement. Un portique les relie, qui ouvre sur la *pars rustica*.

Cet édifice initial verra plusieurs phases d'aménagement, consistant en une extension progressive de l'espace habitable. Les réaménagements successifs mineurs intervenant dans le corps principal, qui consistent dans la modification des pièces et des circulations, ne peuvent quant à eux être rattachés de manière précise à l'une ou l'autre période ultérieure.

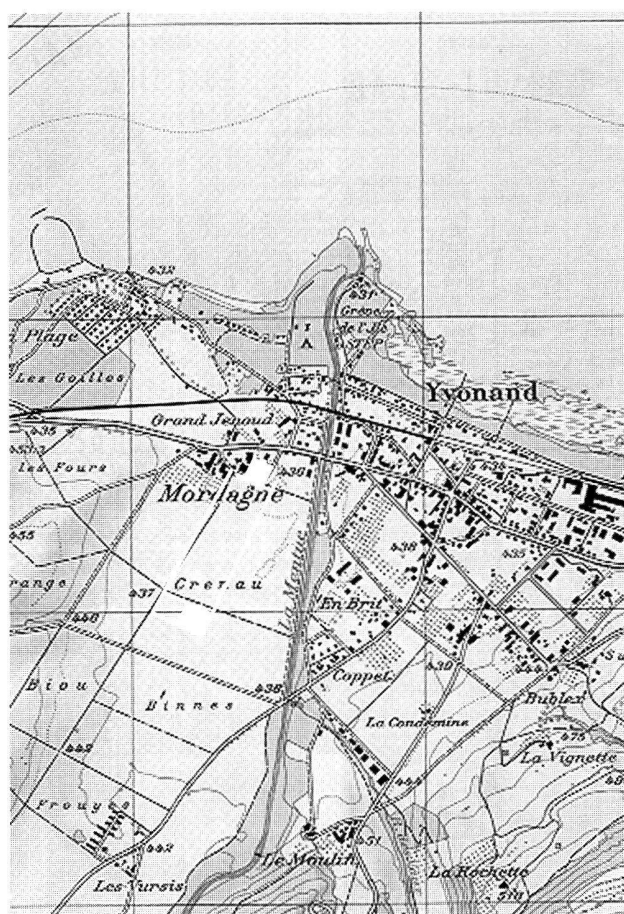


Fig. 1. Situation du site d'Yvonand Mordagne. Échelle 1:25000. Reproduit avec l'autorisation de l'Office fédéral de topographie (BA 013287).

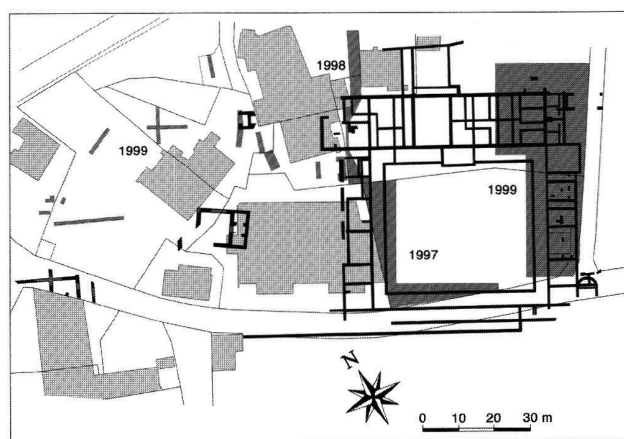


Fig. 2. Yvonand-Mordagne. Plan général de la *pars urbana*. En gris, zones explorées entre 1997 et 1999. Échelle 1:2000. Dessin C.-A. Paratte, MHA VD.

Période 3

Autour de 180, des bâtiments adventices en structures légères sont accolés aux façades extérieures orientales de la *pars urbana*. Une série de pièces est construite contre la façade du corps principal, et dans son prolongement au Sud, adossée au péristyle. Du côté occidental, entre le corps principal et le pavillon, un aménagement analogue est édifié en maçonnerie, que nous attribuons, en l'état de la documentation, à la même époque. A noter que ces annexes externes, en tout cas à l'Est, forment des unités indépendantes du reste de l'habitat, sans accès au corps principal ou au péristyle.

Période 4

Dans la première moitié du 3^e s., la *pars urbana* acquiert son extension maximale. Les constructions légères sont supprimées au profit de nouvelles pièces en maçonnerie. Sont ainsi créées, de part et d'autre du péristyle – et desservies par celui-ci – de véritables ailes dont l'orientale est calquée sur les proportions des pavillons. Les maçonneries construites contre la façade orientale du corps principal semblent quant à elles n'avoir servi que de contrefort. C'est vraisemblablement dès cette époque qu'il faut envisager la pose de mosaïques dans la demeure; toutefois, dans l'aile occidentale, il n'est pas exclu qu'elles aient été installées, comme d'ailleurs une pièce à hypocauste, dès la fin du 2^e s., en réaménagement des structures de la période précédente.

Période 5

Après la ruine partielle du complexe architectural par un incendie entre la fin du 3^e s. et la première moitié du 4^e s., on observe une réhabilitation de l'habitat peu après 350: d'une part, un édifice est construit sur les vestiges arasés du corps principal, réutilisant les matériaux de construction rubéfiés et les colonnades du péristyle, démantelé à cet effet; d'autre part des réaménagements touchent la partie orientale de l'ancienne demeure, qui semble avoir subi moins de dommages.

4. La demeure à péristyle (période 2)

4.1. Le corps principal

Le corps principal de la *pars urbana* a été édifié selon un mode de construction peu fréquent pour l'époque gallo-romaine. Le terrain a en effet été excavé, selon une méthode parfaitement contemporaine, sur toute la surface à bâtir, à une profondeur de près de 2 m pour atteindre le *solidum*. Une fondation de 40 cm y a été alors implantée en tranchée étroite, sur laquelle les murs ont été élevés à vue en petit appareil, sur 1.50 m environ; puis, à la suite d'un remblayage général de la zone avec du sable propre provenant des rives du lac ou de la Mentue, l'élévation suivie de la pose des sols ont pu intervenir. Ce procédé de construction, vraisemblablement imposé par la structure du terrain d'arrivée, pour des raisons de statique ou d'assainissement, a provoqué d'importants tassements. En effet, la plupart des sols sont apparus à la fouille affaiblis et beaucoup de murs fissurés, et ce probablement à l'époque antique déjà.

Le corps principal de la demeure est constitué d'un grand bâtiment rectangulaire de 62 m sur 15 m, doublé d'une avancée vers le lac de 15 m sur 30 m. L'enveloppe extérieure de l'édifice central est constitué d'un mur massif de 80 cm de largeur en petit appareil construit d'un seul tenant. Son angle oriental est soutenu par des contreforts de 1.20 m de longueur. A l'intérieur de la construction, les murs de refend viennent tous s'appuyer contre cette enveloppe. Les deux pièces en avancée du côté lac s'appuient aussi contre la façade septentrionale⁹ (fig. 4).

Au milieu du bâtiment, une grande pièce de 14 m sur 9 m forme axe de symétrie (fig. 3,1). De part et d'autre, les pièces d'habitat forment deux blocs de 25 m de long chacun. Les différentes pièces sont desservies par des systèmes de corridors donnant sur le portique en S, en H ou en T (fig. 3,2–4). Seules deux pièces ont pu initialement ouvrir sur celui-ci. Le corridor (fig. 3,5) qui longe la paroi occidentale de la grande pièce centrale se poursuit dans l'avancée. Il dessert deux vastes pièces de représentation, dont la plus grande, à l'Est, fut ornée d'une mosaïque (fig. 3,6); elle est précédée d'une rampe qui pourrait servir à accéder à l'étage supposé au-dessus des secteurs d'habitat. On notera la position décalée sur l'Ouest du corps en avancée, par rapport au corps rectangulaire; ce décalage se retrouve inversé, on va le voir, avec le péristyle.

A l'exception de la grande pièce ouvrant sur le lac, tous les locaux reconnus dans le corps principal de la demeure ont reçu un sol de terrazzo traditionnel, coulé sur un radier de blocs et galets disposés de chant, de 15 cm d'épaisseur. La plupart des pièces ont livré les plinthes, encore en place, de leur décoration murale peinte.

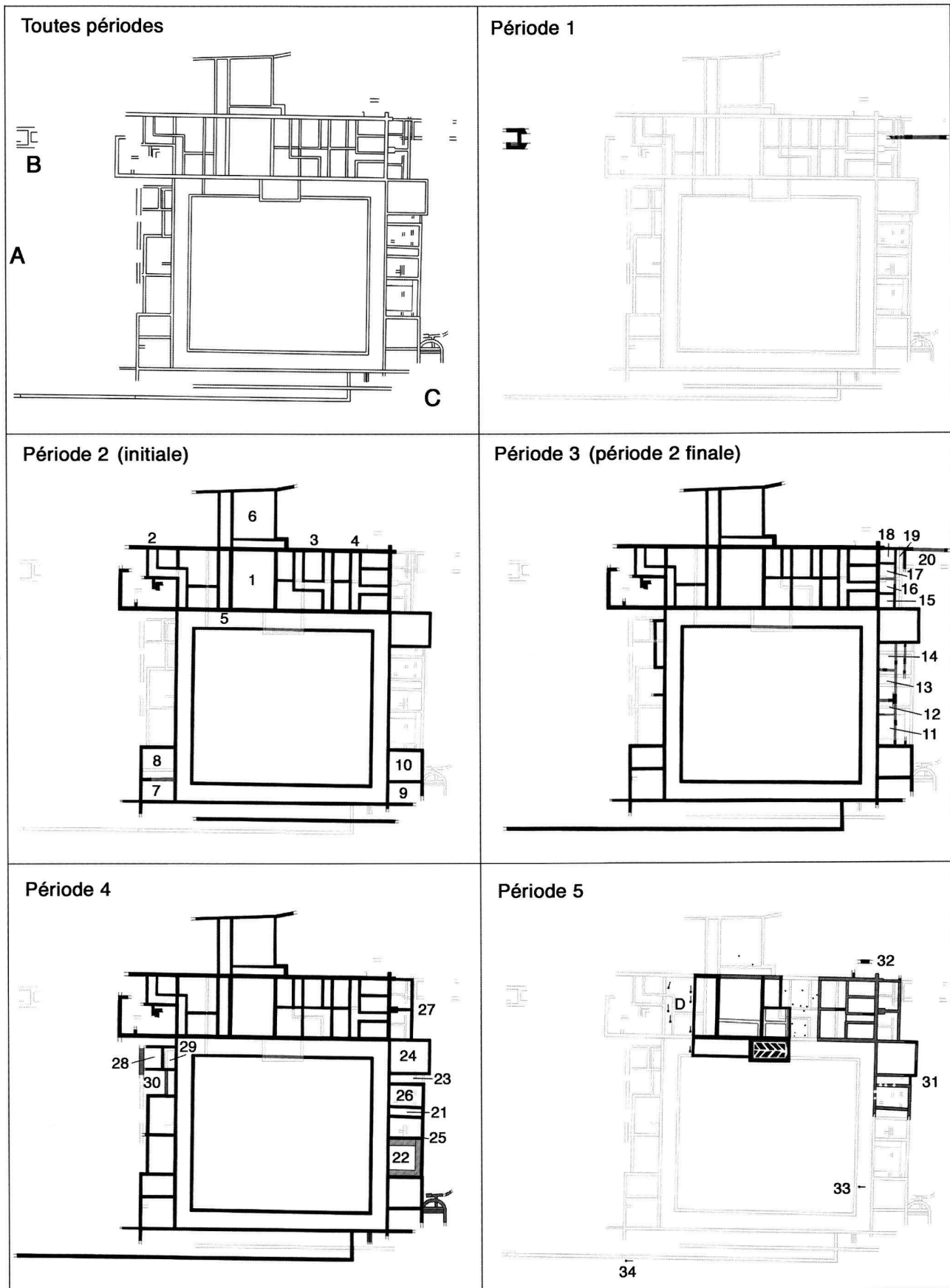


Fig. 3. Yvonand-Mordagne. Périodes d'occupation. Échelle légèrement inférieure au 1:1000. Dessin C.-A. Paratte, MHA VD.

Ce bâtiment a subi au cours de son existence un réaménagement d'importance, effectué probablement en une étape. Il a consisté dans la suppression de la moitié de son système de corridors au profit de locaux plus vastes. Techniquement, les murs inutiles ont été abattus, des bouchons ferment certains passages et de nouveaux sols de terrazzo sont disposés dans les pièces ainsi créées; il s'agit soit de la réfection du revêtement d'origine, soit de la pose d'un sol neuf, surélevé, établi sur un remblai, auquel cas la décoration pariétale est également ravalée. Les pièces adjacentes au péristyle ouvrent désormais directement sur le portique nord. Ne subsistent dans ce deuxième état que le grand corridor traversant et la rampe, ainsi que le corridor situé le plus à l'Est.

4.2. Le péristyle

Une particularité du péristyle réside dans son implantation décalée vers l'Est par rapport à l'axe de symétrie du corps d'habitat: les bâtiments s'échelonnent en effet obliquement du Nord au Sud, jusqu'à l'ensemble considéré comme thermal, situé à l'angle sud du péristyle (fig. 3,C); ce phénomène est vraisemblablement induit par l'orientation de la langue sableuse et du substrat. Les portiques, larges de 3.40/50 m à l'Est et à l'Ouest, et de 3.60/70 m au Nord et au Sud, définissent une cour intérieure de 41 m sur 35 m. Le stylobate des colonnades, composé de grandes dalles de grès, n'a été retrouvé partiellement *in situ* que dans le portique nord, comme appui d'une pièce de l'édifice tardif (fig. 5, cf. *infra*, période 5); ailleurs, les dalles ont été systématiquement arrachées pour la construction de cet édifice, laissant à nu les fondations.

Ces dernières présentent en outre une caractéristique de construction en rapport avec l'importante couche de sable sous-jacente: la structure portante – sur laquelle étaient installées les dalles – est globalement constituée de trois assises, les deux supérieures maçonnées, implantées dans les sables; cette semelle continue repose régulièrement sur des piles de fondation maçonnées plongeant jusqu'au *solidum*, établies à l'emplacement prévu pour les colonnes (fig. 6). Les piles elles-mêmes sont tronconiques à carrées, avec des sections de 60–80 cm environ.

Dans les portiques est et ouest, la réalisation des stylobates témoigne d'un effort constant pour compenser la déclivité nord-sud du terrain, par de fréquentes reprises des assises de la semelle maçonnée, donnant à la structure un aspect moins homogène que dans les portiques perpendiculaires nord et sud. La circulation dans le péristyle peut être restituée au maximum à mi-hauteur des dalles de stylobate¹⁰, soit entre 435.45/50 m dans le portique nord et 435.30 m dans le portique sud.

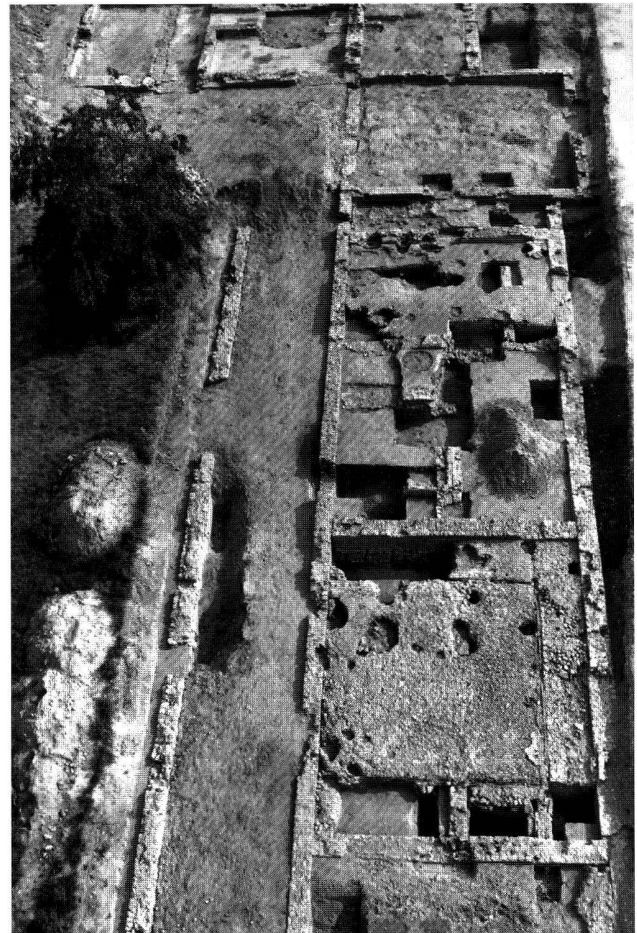


Fig. 4. Yvonand-Mordagne. Vue générale de l'angle oriental de la pars urbana depuis le Sud. Photo Fibbi-Aeppli.

Le rythme de la colonnade, documentée au travers de ses substructures, varie légèrement entre les portiques se répondant par paires opposées: l'entraxe moyen des piles de fondation est en effet de 3.66 m dans les portiques est et ouest, alors qu'il est de 3.45 m sous les colonnades nord et sud; ces deux rythmes correspondent en outre à la largeur moyenne des portiques qui leur sont perpendiculaires. Ce jeu de proportions induit, pour les portiques est et ouest, onze colonnes, alors que les portiques nord et sud en comportent treize, soit un total de 44 colonnes.

Plusieurs fragments de chapiteaux et de fûts ont été récoltés dans la démolition scellant la récupération du stylobate, abandonnés à proximité de leurs piles de fondation après débitage des colonnes. L'homogénéité de ces éléments a permis d'envisager une colonnade toscane, en calcaire hauterivien jaune, régnant sur les trois portiques sud, est et ouest du péristyle, le portique nord étant quant à lui orné d'un ordre corinthien en calcaire gris, à fûts cannelés. En 1999, une base complète de l'ordre toscan a été découverte, permettant d'assurer la reconstitution de l'ordre.

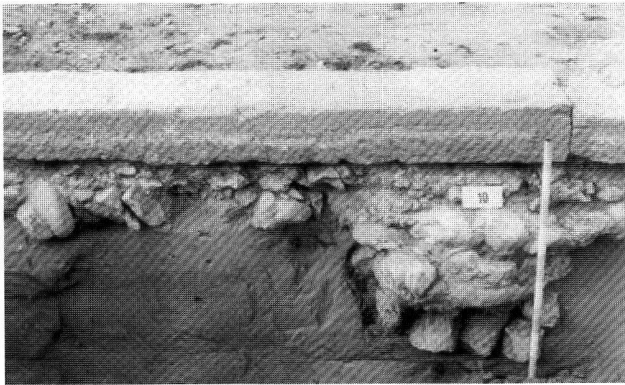


Fig. 5. Yvonand-Mordagne. Dalles du stylobate du portique in situ. Photo MHAVD.

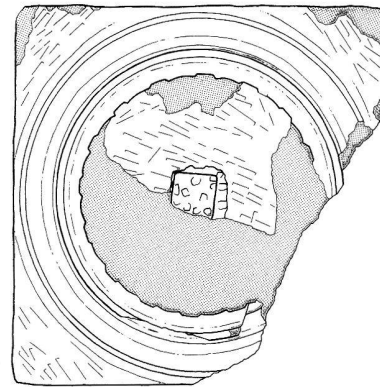
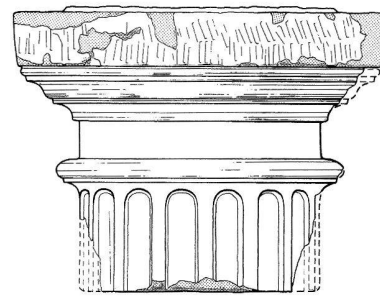


Fig. 6. Yvonand-Mordagne. Piles de fondation des colonnes du portique. Photo Fibbi-Aeppli.

De type italo-occidental, cette base, haute de 16,5 cm, est caractérisée par un double tore flanqué de filets, et présente un diamètre au fût de 38 cm (fig. 7). Les tambours sont rudentés sur toute leur hauteur et couronnés par une série de ménisques et un tore à listel; leur diamètre oscille entre 32 et 40 cm, correspondant respectivement au sommet et à la base des fûts. Les chapiteaux sont caractérisés par un collet et une mouluration composée d'un talon et d'une doucine flanqués de listels, d'une baguette sommitale et de l'abaque. Leur hauteur depuis le collet est en moyenne de 25 cm.

L'analyse des dimensions, en particulier les diamètres inférieur et supérieur des fûts, autorise, par le jeu modulaire de l'ordre, une restitution de colonne culminant entre 3.40 m et 3.70 m¹¹. On retrouve là les valeurs du jeu de proportions gouvernant l'ensemble du péristyle; on notera que la correspondance hauteur de colonne-largeur de portique est une constante souvent observée ailleurs¹².

Ce type de colonnade, et le détail même des moulurations de l'ordre, trouvent des parallèles intéressants dans nos régions: mentionnons ici les exemples de Savoie ré-



1:10

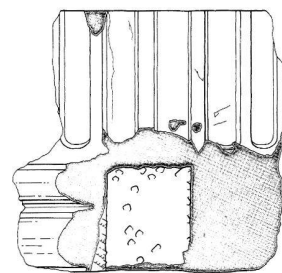
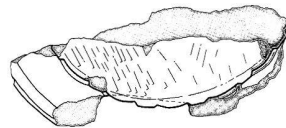


Fig. 7. Yvonand-Mordagne. L'ordre toscan du péristyle. Dessin S. Zimmermann, APYM.

pertoriés par Broise en 1969, et les colonnes de portiques de l'*insula* 1 d'Augst; ces exemples possèdent toutefois des fûts lisses, propres à l'ordre toscan. Le traitement des fûts observé à Yvonand, rudentés-cannelés sur toute leur hauteur, trouvent des parallèles étroits et plus voisins encore à Orbe VD-Boscéaz et Avenches (Temple rond), mais liés à des ordres corinthien ou composite¹³.

Deux gisements de peintures murales ont été prélevés dans les portiques est et ouest. Ils ont déjà permis de compléter la compréhension du décor unitaire du péristyle, dont la partie basse avait été reconstituée à partir d'un gisement prélevé dans le portique sud en 1990. Les nouveaux gisements ont en effet livré les parties médiane et haute de la composition, que l'on comprend comme suit: au-dessus d'un soubassement en imitation de placages de marbres colorés et en relief, se détachent, sur fond noir, des panneaux rouges à consoles, ornés de guirlandes et tableaux, surmontés de riches frises animées de personnages monstrueux ou marins; les panneaux alternent avec des candélabres ornés d'oiseaux, d'amours et de divinités.

4.3. Les pavillons

Les pièces constituant les pavillons angulaires du péristyle sont de tailles différentes (fig. 3,7–10) et initialement symétriques d'un pavillon à l'autre. Dans le pavillon ouest, une modification est intervenue, marquée par l'inversion des pièces, la plus grande étant située dès lors au Sud. Le revêtement des sols est généralement de terrazzo, à une cote de 435.10 m. La pièce nord du pavillon oriental (fig. 3,10) présente, elle, un sol en *opus signinum* (ou *terrazzo-signinum*) caractérisé par sept files parallèles de grosses tesselles noires sur la pointe, la file extérieure courant à 85 cm des murs. Tel qu'il a été reconnu, ce motif suggère deux possibilités de restitution: il peut s'agir soit d'une large bordure courant à trois pieds des parois de la pièce, soit au contraire, si l'ornement s'étendait en semis sur l'ensemble du sol, former alors un tapis central entouré d'une zone réservée. Ce type de revêtement mixte est connu sur le Plateau suisse dès la première moitié du 1^{er} s. ap. J.-C¹⁴. Le motif d'Yvonand-Mordagne, qu'il soit complet ou non, n'y avait par contre pas encore été rencontré.

5. Les constructions sur solins maçonnés (période 3)

Ces constructions adventices présentent un même schéma d'organisation et une technique de construction similaire. De leurs murs en colombage ne subsistent que les solins, larges de 40–48 cm et implantés dans les sables propres, en suivant la déclivité du Nord au Sud des structures préexistantes. De manière générale, ils sont constitués d'un à deux lits non maçonnés, d'une assise régulant la fondation en tranchée étroite, et de deux assises maçonnées, en léger retrait ou non, surmontées d'une arase de tuiles et/ou de dalles de grès et de calcaire, destinées à recevoir la sablière basse. La largeur des fondations varie en fonction de la charge à supporter; ainsi les fondations des murs porteurs sont larges de 50–80 cm avec deux ressauts, alors qu'elles sont larges de 45 cm environ pour les murs de refend et de 40 cm pour les murs de couloir, toutes sans ressaut. Comme en témoignent les arases supérieures de mortier qui en ont parfois gardé les traces, les sablières utilisées avaient une section de 25 cm pour les refends, et de 29–30 cm, soit un pied romain, pour les façades (fig. 8).

Contre le péristyle, les solins, appuyés aux façades environnantes, définissent quatre locaux larges de 3.20 m et longs respectivement de 6.50 m, 3 m, 6.50 m et 6 m du Sud au Nord (fig. 3,11–14). Sans accès direct sur le péristyle, ces locaux sont desservis par un couloir à l'Est. Généralement arasés, après abattage des cloisons de bois, à l'avant-dernière assise sous la sablière basse lors de l'édification de la phase suivante, les solins ont été recoupés et englobés dans les remblais des nouveaux sols.

Le petit bâtiment situé contre la façade du corps principal est, quant à lui, bien mieux conservé (fig. 9). Il s'agit d'un ensemble de quatre pièces contiguës de 3,20 m de largeur sur, alternativement du Nord au Sud, 3 m et 3.20 m (fig. 3,15–18). Ouvertes à l'Est, elles possèdent chacune un sol de terrazzo, un foyer et des parois revêtues de peintures. Au Nord, une pièce oblongue forme réduit (fig. 3,19) tandis que son mur septentrional se prolonge vers l'Est et limite vraisemblablement un espace ouvert (fig. 3,20).

Le bâtiment utilise pour ses façades occidentale et méridionale les murs extérieurs de la demeure. Ses deux autres façades, des solins profonds de 80 cm environ, s'y appuient également. Il en va de même pour les trois murs de refend, dotés toutefois d'un dispositif de maintien particulier: leur sablière basse est en effet encastrée dans un logement semi-circulaire creusé dans la maçonnerie de la façade orientale du corps principal.

Les terrazzi sont constitués de petit galets noyés dans un mortier de chaux, posé sur un mince radier de petits blocs et d'éclats, déposés sans ordre. Ils attestent d'un niveau de circulation dégressif, de 435.30 m à 435.17 m.

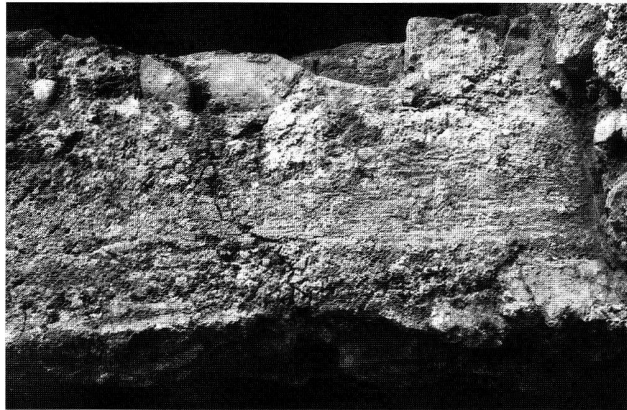


Fig. 8. Yvonand-Mordagne. Période 3. L'arase supérieure d'un solin.
Photo APYM.

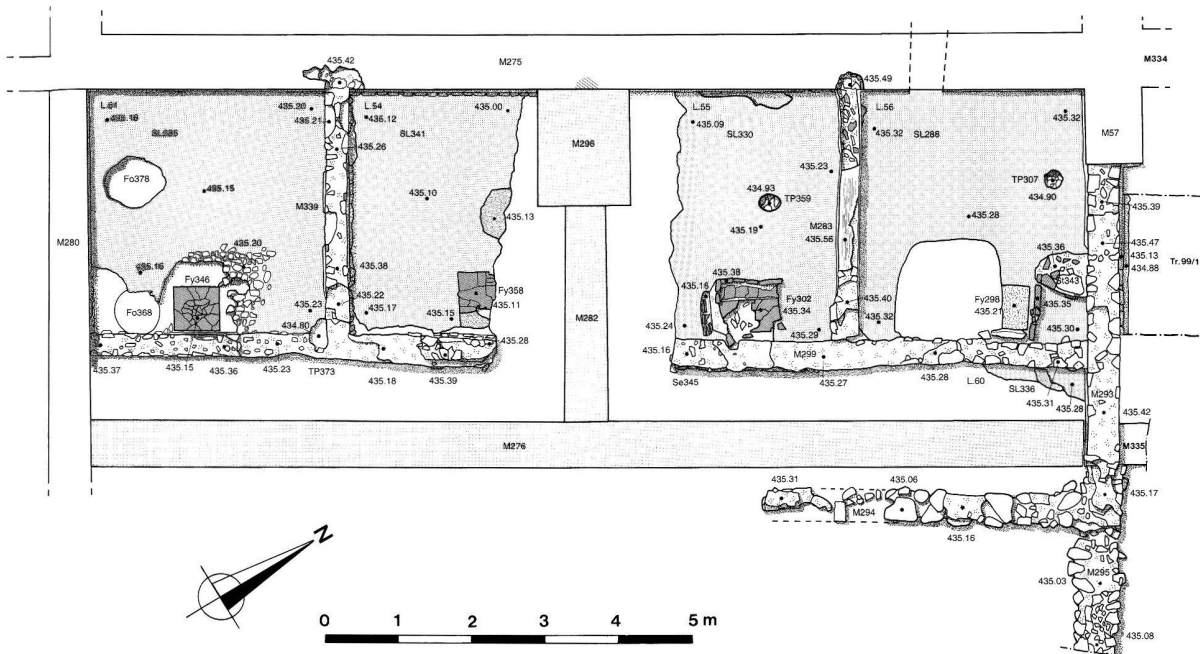


Fig. 9. Yvonand-Mordagne. Période 3. Plan pierre à pierre du bâtiment septentrional. Échelle 1:100. Dessin K. Weber, MHAVD.

Chaque pièce comportait son propre foyer de terre cuite, construit axialement contre la paroi orientale. Les foyers sont, comme de coutume, confectionnés au moyen de fragments de *tegulae*, ou, comme dans le local 15, d'une dalle de deux pieds romains de côté (env. 60 cm sur 60 cm). De petits aménagements – rigoles, trous de poteau, calages de tuiles – les avoisinent, dont la fonction exacte nous échappe.

La décoration picturale des pièces a été renouvelée une fois. La seconde phase est particulièrement bien conservée la pièce 18. Il s'agit d'un décor à fond blanc avec, en zone basse, des motifs végétaux stylisés jaunes, encadrés d'une ligne verticale rouge, alternant avec des compartiments vides; la zone médiane, éroulée, présente de délicats motifs d'encadrement ou de guirlandes rectilignes ajourés, jaunes et bleus.

Avec ces pièces, on est en présence d'un ensemble techniquement distinct du reste des constructions, mais architecturalement autonome et homogène. Sa différenciation – confortée par l'absence de relation avec le péristyle – s'explique vraisemblablement par une vocation domestique, comme le logement du personnel de maison. Sa construction a dû répondre à une nécessité nouvelle pouvant signaler une modification de l'organisation du domaine. Le propriétaire a choisi une solution à moindre coût, adaptée au besoin et ne déparant pas le concept architectural initial. On remarquera que ce type d'habitat se retrouve dans la villa gallo-romaine d'Orbe VD-Boscéaz, sous la forme d'une série de six petites pièces accolées à un mur fermant une cour de service¹⁵.

Ces bâtiments seront par la suite démolis, leurs fondations recoupées ou occultées par une extension majeure de l'aile, signant la réappropriation de l'espace par le propriétaire du domaine.

6. L'extension du 3^e s. apr. J.-C. (période 4)

Ce chantier, datable à partir du premier quart du 3^e s., réorganise et augmente l'espace habitable en prolongeant vers le Nord la façade orientale du pavillon; ce remaniement crée trois vastes pièces, dont les deux septentrionales sont accessibles depuis le péristyle par un couloir médian (fig. 3,21); la troisième devait être directement ouverte sur le portique, ses aménagements la désignant comme une pièce d'apparat (fig. 3,22). Au Nord, le corps d'habitat s'interrompt pour réserver un couloir (fig.3,23); sans accès direct sur le péristyle, il dessert le grand local angulaire (fig.3,24), identifié comme cuisine.

Les murs édifiés pour cette extension sont réalisés en fortes maçonneries installées sur les argiles naturelles pour les murs porteurs, et dans les sables propres pour les murs de refend. Ils présentent tous des parements en petit appareil, sont larges de 50 cm pour les murs de refend, de 60 à 64 cm pour les murs porteurs. Le nouveau mur de façade est particulièrement soigné: courant sur près de 22 m avant de rejoindre à angle droit le mur de péristyle, il a été doté d'une importante fondation montée à vue, parementée comme l'élévation, et présente un chaînage d'angle remarquable à son changement de direction; les moellons le constituant y sont en effet plus allongés que les autres, et sciés exclusivement dans du calcaire hauterivien. Dans l'espace ainsi délimité, les trois murs de refend, s'appuient à l'Est comme à l'Ouest pour définir les pièces; le mur méridional (fig. 3,25), qui semble avoir eu aussi un rôle porteur, présente une particularité de construction, sous la forme d'un coffrage du parement sud de ses fondations: le négatif des pieux hexagonaux installés pour maintenir la tranchée étroite y est parfaitement conservé (fig. 10). La texture meuble du terrain comme le souci de limiter les effondrements d'anciens solins proches ont probablement incité les constructeurs à recourir à cette technique.

Les nouvelles pièces, toutes de même largeur (7.20 m), offrent des superficies de 32 m² à 60 m²; elles sont munies de sols en *terrazzo*¹⁶, guère plus élevés que l'ancien niveau de circulation. De facture médiocre, ces revêtements, épais de 6–8 cm, sont constitués d'une simple chape de mortier noyant des éclats et galets établis directement sur le remblai, sans radier.

Dans l'angle nord-est du local 26 a été aménagé un foyer: orienté diagonalement, il ne reste que les *bipedales* de sole, marquées par une rubéfaction circulaire au centre de la structure. Un foyer du même type avait été découvert en 1991, également situé dans l'angle nord-est d'une pièce du corps d'habitat principal.

6.1. *Le triclinium* d'apparat

La pièce méridionale (local 22), avec une longueur de 8.50 m, est la plus vaste de l'aile orientale, exception faite de la cuisine. Son agencement de banquettes maçonnées, disposées en U contre les parois, face à une ouverture sur le portique probablement assez ample, est unique dans la *pars urbana* (fig. 11).

Ces banquettes, dont il ne subsiste que les fondations, sont larges de 1.20–1.30 m; celle face à l'entrée, au fond de la pièce, en occupe la largeur totale, réduisant d'autant la longueur des banquettes latérales; toutes trois délimitent un espace central large de 5.60 m, long de 6 m, dont le sol, fortement fondé, est mal conservé. Sa structure, épaisse de 20 cm et remarquable par sa nature isolante, due à l'usage de mortiers rose et de tuileau, s'apparente à la séquence *statumen – rudus – nucleus* caractéristique des soubassements de mosaïque. Les empreintes décelées à sa surface, parmi lesquelles le négatif d'une bande de tesselles près des banquettes, suggèrent un sol mixte, alliant dallage et bordure en mosaïque. A la jonction entre sol et banquettes ont été observés les vestiges du placage qui en revêtait initialement l'élévation; implanté en profondeur et appliqué contre les banquettes au moyen d'une épaisse couche de mortier au tuileau, ce revêtement est formé de plaques rectangulaires en calcaire urgonien poli, épaisses de 3–4 cm.

Les éléments à disposition incitent à comprendre l'agencement de ce local comme celui d'un triclinium «d'apparat», qualifiant ainsi le caractère immeuble des lits-banquettes. En pareil cas, l'accès des convives à leur place pourrait s'être fait de part et d'autre de la banquette frontale, sur la foi du seul indice disponible, le caractère de *terrazzo* pris par une chape de mortier conservée sur la portion est de la banquette nord.

6.2. L'espace réservé

Cet espace (local 23), qui semble avoir fonctionné comme annexe à la cuisine (local 24) et lui avoir servi de couloir d'accès depuis l'extérieur, a été doté d'un sol de mortier limité par des aménagements indistincts – il n'en reste que les négatifs – éventuellement liés à l'usage de l'eau; des modifications mineures et une nouvelle chape de sol attestent de son occupation continue et intensive. Ouvert à l'Est, le couloir aboutit sur une zone de dépôt de céramique usagée, où ont été récoltés près de 1200 tessons, soit plus de 250 individus de toutes les catégories (vaisselle de table comme récipients de préparation ou de réserve) confirmant la fonction domestique de ces deux locaux.

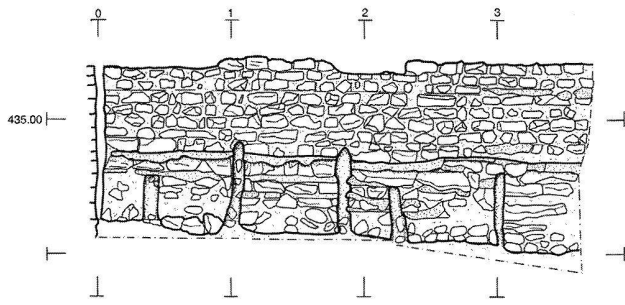


Fig. 10. Yvonand-Mordagne. Période 4. Fondations en coffrage du mur 25. Dessin D. Wagner, APYM.

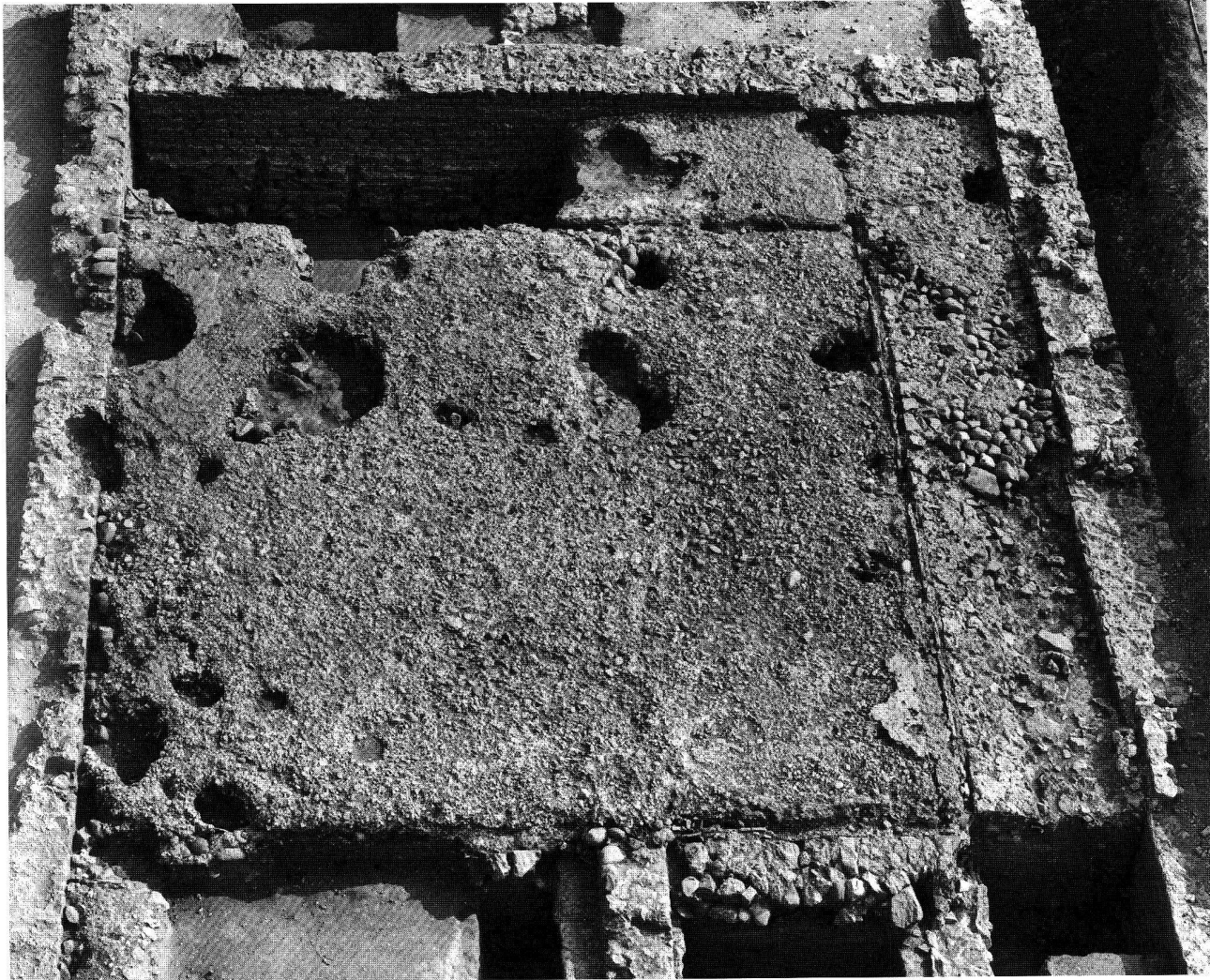


Fig. 11. Yvonand-Mordagne. Période 4. Le triclinium d'apparat vu du Sud. Photo Fibbi-Aepli.

L'aile, désormais pleinement ouverte sur le péristyle, est ainsi parfaitement organique: outre les pièces du pavillon déjà existant, qui doivent assumer des fonctions d'agrément, la large pièce de réception enrichit cette moitié sud de l'aile d'un vaste *triclinium*; la moitié nord se compose d'une paire de pièces autonomes, à fonction indéfinie mais probablement peu éloignée d'une fonction de réception, et d'une vaste pièce de service, la cuisine, stratégiquement placée à peu de distance du *triclinium*, mais aussi du corps d'habitat principal.

Au nord de la cuisine, le bâtiment sur solins, accolé à la façade du corps d'habitat est lui aussi abandonné et détruit au profit d'une forte maçonnerie en forme de T (fig. 3,27). Prenant appui à l'Ouest et au Sud de la même façon que le bâtiment précédent, au Nord contre son mur externe, maintenu, cet aménagement forme des locaux qui, curieusement, ne possèdent aucune ouverture, ni aucun sol aménagé. Il semble s'agir à cet endroit d'une forme de soutien à l'angle du bâtiment.

7. Les mosaïques de l'aile occidentale

Les interventions ponctuelles sur l'aile occidentale, principalement fouillée en 1980, ont permis une meilleure compréhension de sa relation avec le corps principal. Deux pièces ornées de mosaïques semblent constituer, avec une pièce chauffée et une éventuelle antichambre ouvrant sur le péristyle, un petit appartement luxueux.

Une mosaïque encore inconnue a été partiellement mise au jour dans la pièce septentrionale (fig. 3,28). Sa largeur est de 4.90 m et sa longueur est inconnue, mais le décor du pavement permet de proposer une dimension minimale de 3.90 m, correspondant exactement au tracé d'un mur récupéré délimitant apparemment la pièce à l'Ouest. Néanmoins, nous pourrions proposer une longueur maximale de 8.90 m, ce qui permettrait de fermer le local dans le prolongement de la façade occidentale du corps d'habitat central.

Du *tessellatum*, fortement perturbé par les constructions modernes, il ne subsiste qu'une bande de 20 cm de largeur sur 1 m de longueur. Sa construction répond au schéma classique: radier de blocs ou de galets de 15 à 20 cm de diamètre surmonté d'un *rudus* de mortier, épais de 10 cm, d'un *nucleus* de mortier de tuileau de 2 cm et enfin d'un lit de pose de mortier blanc d'un cm. Malgré le mauvais état de conservation du pavement, il est possible de restituer l'organisation générale du décor (fig. 12). Le champ est couvert par une composition de cercles de 38 cm de diamètre et de carrés sur la pointe de 42 cm de côté déterminant des rectangles curvilignes. Sur les lignes de chute, les cercles et les carrés deviennent des demi-cercles et des triangles isocèles, que nous retrouvons aussi aux angles. Chaque rectangle inscrit un carré droit de 20 cm de côté et dispose quatre triangles noir à base concave dans les espaces résiduels. Les grands carrés sur la pointe en emboîtent chacun un second, d'un pied de côté, encadrant le motif. Le seul carré préservé présente un fleuron polychrome blanc noir et rouge composé de quatre feuilles lancéolées disposées autour d'un bouton central, séparées par des bouquets à deux feuilles. Dans les petits carrés, subsistent d'une part un nœud de Salomon noir et blanc, et d'autre part les fragments d'un probable fleuron tournoyant polychrome, noir, blanc, rouge et bleu. Le tapis était entouré d'une bordure de 48 cm de largeur. Aucun élément de celle-ci n'a été retrouvé *in situ*, mais la présence, dans la démolition de la pièce hypocaustée adjacente (fig. 3,29), de nombreux fragments composés de tesselles noires et blanches, permet de la restituer, à titre d'hypothèse, sous la forme d'une tresse à trois brins au trait, bordée d'un filet triple. Ce type de pavement, assez précoce, se retrouve à Nyon et à Fließes D, vers le milieu du 2^e s., et à même période dans la vallée du Rhône, par exemple à Vienne ou à Sainte-Colombe¹⁷.

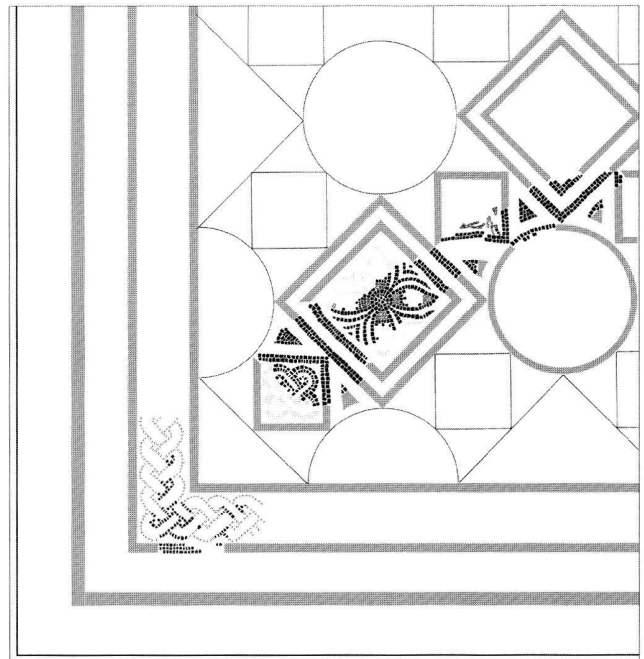


Fig. 12. Yvonand-Mordagne. La nouvelle mosaïque découverte en 1998. Le champ est conservé *in situ*, la tresse à trois brins de sa bordure est une restitution. Échelle 1:20. Dessin C.-A. Paratte, MHA VD.

Dans le local adjacent sud (fig. 3,30) est apparue une portion de mosaïque parfaitement préservée mais recouverte par les murs de propriété modernes. Le décor conservé, principalement noir et blanc, représente l'encadrement à rinceau du tapis central, attesté quant à lui par deux files d'un damier de carrés chargés de motifs alternés (fig. 13).

L'encadrement, large de 53 cm, est constitué par une bande blanche assurant la liaison avec les murs de la pièce et, entre deux bandes noires, un rinceau d'acanthe sur fond blanc aux fleurons et pistils orientés vers l'extérieur et rehaussés de touches de couleurs; les volutes du rinceau ont un diamètre de 24–26 cm, avec un entraxe de 36 cm. La transition avec le tapis central est assurée par un large filet blanc et un filet noir denticulé. Le tapis central est un damier orthogonal de carrés de 27–28 cm de côté, organisés en files. Dans chaque file, deux motifs de remplissage alternent, opposés chromatiquement d'une file à l'autre: d'une part des triangles opposés sur la pointe – ou sabliers couchés et dressés – et d'autre part un petit damier de neuf cases, de 9–9,5 cm de côté chacune, à composition cruciforme. L'orientation divergente des sabliers, due à l'opposition chromatique d'une file à l'autre, crée diagonalement un motif de grand damier à carrés inscrits sur la pointe.

Cette mosaïque avait déjà été découverte en 1859 par Frédéric Troyon. Il en avait fait déposer la majeure partie par les soins de David Doret, marbrier renommé de

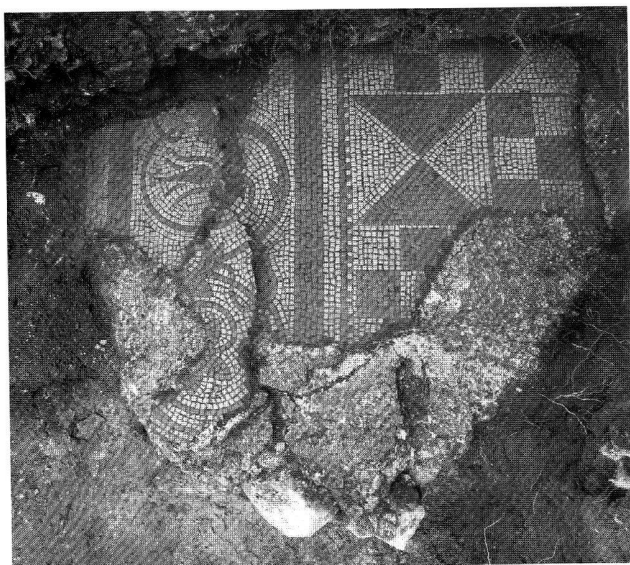


Fig. 13. Yvonand-Mordagne. La mosaïque du local 30. Photo Fibbi-Aeppli.

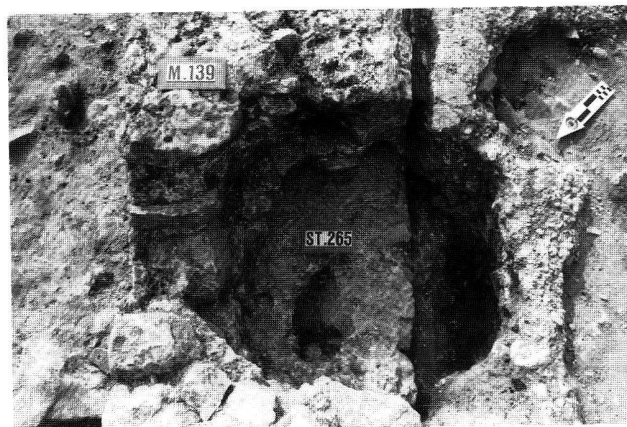


Fig. 14. Yvonand-Mordagne. Période 5. Les cavités circulaires aménagées dans les murs. Photo APYM.

Vevey, pour l'intégrer dans le pavement de la salle des marbres, au rez-de-chaussée du Musée archéologique de Lausanne, alors installé dans l'Ancienne Académie¹⁸. Elle fut à nouveau déposée en 1917, dans un piètre état, lors du déménagement du Musée au Palais de Rumine, puis entreposée sans numéro d'inventaire dans les magasins, en plusieurs plaques cimentées, probablement réalisées en 1917¹⁹. Sa localisation sur le site restait incertaine. Seule la découverte du lambeau resté *in situ* a permis, couplé à l'examen des archives photographiques, d'identifier et de situer la mosaïque anonyme du MCAHL, datée par Victorine von Gonzenbach du premier tiers du 3^e s. apr. J.-C.

8. L'occupation du site au Bas-Empire (période 5)

Comme nous l'avons déjà mis en évidence lors des fouilles de 1990–1991, le 4^e s. voit se maintenir une occupation des lieux attestée par une dernière phase de construction dans la *pars urbana*, vraisemblablement consécutive à l'incendie qui semble avoir ravagé en tout cas l'aile occidentale et la majeure partie du corps central.

Il s'agit avant tout de la reconstruction proprement dite, dans la zone centrale du corps principal ruiné, d'un nouvel édifice; ne gardant que les sols et les fondations du 2^e s., il reprend peu ou prou l'organisation des pièces

antérieures, et colonise le portique nord désaffecté, avec deux pièces établies sur le stylobate, dont l'une possède un important système de chauffage²⁰. D'autre part, on observe la restauration et l'adaptation de locaux moins endommagés dans l'angle oriental de la demeure: des parois sont reconstruites en matériaux de récupération; une modification importante de la circulation dans ces pièces apparaît, qui se trahit par l'installation de nouveaux seuils; au Nord de l'ancienne façade sont aménagées de nouvelles pièces.

Dans l'aile orientale, l'aménagement principal consiste dans l'édification d'un mur ou d'une fondation de seuil (fig. 3,31) fermant le couloir annexé à la cuisine, réalisé avec des matériaux de récupération de toute nature, dont des fragments de chape de tuileau. Dans le local adjacent au Sud (local 26), on observe plusieurs cavités circulaires, de 60 à 90 cm de diamètre, aménagées dans les murs par démontage des assises de l'élévation, à raison de deux tiers dans la maçonnerie, un tiers dans le sol en *terrazzo* (fig. 14); trois d'entre elles, équidistantes, sont creusées dans le mur septentrional, et deux dans le mur occidental du local. Ce type d'aménagement, en lien étroit avec une maçonnerie, pourrait orienter vers une fonction de calage de poteaux servant à soutenir une charpente défaillante ou à renforcer des murs statiquement affaiblis.

Nous pouvons dorénavant confirmer de manière certaine l'attribution de ces structures au milieu du 4^e s. par

la découverte de mobilier céramique dans la démolition qui leur est directement associée, voire dans leur niveau de construction; de plus, l'un des nouveaux murs (fig. 3,32) contenait une fibule cruciforme, caractéristique de cette période (type Riha 6.5.4, daté entre 350 et 380), alors que dans le péristyle, l'arase supérieure du stylobate récupéré et scellé par une démolition de tuiles et de débris inutilisables des colonnes a livré un *foliis* de Magnence (350–353) frappé à Lyon, excellemment conservé.

9. Persistance du site

L'occupation du hameau de Mordagne semble se poursuivre jusqu'au 7^e s. Le mobilier céramique récolté non seulement à l'emplacement de l'édifice du Bas-Empire, mais aussi sur l'ensemble de la *villa*, l'atteste par des productions datées du 6^e s. et de la première moitié du 7^e s. au moins²¹. C'est probablement à ces époques qu'il faut placer les inhumations fouillées en 1989, 1991 et 1999²².

La découverte de 1999 (fig. 3,33) porte à neuf les tombes attestées dans la *pars urbana*. Son orientation et

sa situation sont identiques à celle de 1989 (fig. 3,34), également isolée dans le couloir sud. Ces deux sépultures se distinguent nettement des inhumations découvertes en 1991 à l'Ouest de l'établissement tardif (fig. 3,D): celles-ci, d'orientation NNE-SSO, groupées, étaient établies le long des murs arasés du corps d'habitat principal²³. Ces inhumations proviennent toutes d'une époque où l'organisation de l'antique demeure devait être encore perceptible, mais l'absence de matériel associé rend une datation fort aléatoire. Cependant, les caractéristiques des deux tombes situées dans les portiques (isolement, orientation) permettent de les considérer comme distinctes chronologiquement des autres, et de les situer avec de nombreuses réserves autour du 5^e/6^e s., par comparaison avec les inhumations observées dans d'autres *villae* du Plateau suisse²⁴.

Yves Dubois
Association pour la promotion du
site romain d'Yvonand-Mordagne
Chemin des Rosiers 2
1462 Yvonand

Claude-Alain Paratte
MHAVD
10, Place de la Riponne
1014 Lausanne

Notes

- 1 Interventions du Service des Monuments Historiques et Archéologie du canton de Vaud (MHAVD) en septembre 1998 et de juin à août 1999 (sous la direction de C.-A. Paratte et de K. Weber, adjointe); interventions de l'APYM en novembre 1997, mars et mai–juin 1999. La communication qui suit présente de manière synthétique les principaux acquis concernant la *pars urbana* de cette *villa*. Elle est le prélude à sa publication exhaustive, en cours d'élaboration.
- 2 cf. ASSPA 76, 1993, 223; voir également Paratte/Dubois, 143–147, qui donne la bibliographie antérieure; les interventions suivantes sont rapportées dans ASSPA 81, 1998, 311; 82, 1999, 301, 83, 2000, 256.
- 3 Colombo 1982.
- 4 Relevons qu'une campagne de sondages menée en été 2000 à cet emplacement a permis de confirmer la justesse du plan tracé par photo-interprétation. Il a été confirmé à cette occasion que l'édifice sud est également dévolu à l'habitat (voir *infra* dans ce volume, Chronique archéologique, Epoque romaine, Yvonand VD-Mordagne).
- 5 Cette couche de sable beige-jaune, épaisse de 70 cm environ sans stratification aucune, a été observée sous l'ensemble de la *pars urbana* uniquement, scellant la couche fugace protohistorique établie au sommet des argiles naturelles; elle paraît d'origine lacustre; cf. R. Müller, Les niveaux des lacs du Jura. Contribution aux recherches archéologiques de la 2^e correction des eaux du Jura, 153–176. Fribourg 1973; Contra, B. Wohlfarth-Meier, Etude géologique du cordon littoral III à Yverdon-les-Bains. Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles 78, 1987, 321–347. La couche sablonneuse

- semble d'autre part trouver un correspondant dans l'Unité sédimentaire 7 de la stratigraphie du Parc Piguët. Ph. Curdy/L. Flutsch/B. Moulin/A. Schneiter, Eburodunum vu de profil: coupe stratigraphique à Yverdon-les-Bains VD, Parc Piguët, 1992. ASSPA 78, 1995, 10–12, fig. 3.
- 6 Datation dendrochronologique de pieux de chêne en fondation (LRD91/R3057); l'hypothèse d'un grenier a été posée en 1991; quand bien même l'interprétation de l'édifice comme temple est également plausible, nous préférons, jusqu'à preuve du contraire, la maintenir en raison de la situation et du plan du bâtiment, ainsi que des nombreux parallèles.
- 7 A noter qu'une occupation protohistorique est attestée sur l'ensemble du site, par des tessons de céramique datant du Bronze récent et de La Tène et des vestiges ténus de structures, englobés dans un liseré plus ou moins marqué situé au sommet des argiles stériles. La description de cette période n'entre pas dans le cadre du présent rapport.
- 8 voir note 4; le matériel issu des niveaux de construction de la *pars urbana* sud présente un faciès nettement augustéen.
- 9 Nous associons cette avancée à la période 2 bien que nous ne possédions pas d'arguments dirimants; seule la rampe d'accès (voir paragraphe suivant) pourrait être un indice en faveur de la contemporanéité de construction. Elle pourrait de fait également avoir été édifiée en période 4.
- 10 Les dalles conservées dans le portique nord ont 18–20 cm d'épaisseur.

- 11 D'après Vitruve, De architectura III, 3, 11–13 et commentaires p. 118–122, ainsi que IV, 7, 3, et commentaires p. 188–190; texte établi, traduit et commenté par Pierre Gros, Paris, Les Belles Lettres, 1990 et 1992. A noter qu'une hauteur de 8 à 8,5 modules semble la norme dans les provinces occidentales (Broise 1969; Goudineau 1979; Hufschmid 1996).
- 12 Vaison-la-Romaine, Maison au Dauphin: Goudineau 1979, 174s.; pl. 81; Orbe-Boscéaz: Zimmermann 1996, 23.
- 13 Broise 1969; Augst: Hufschmid 1996, 124–129, 178–183; Orbe-Boscéaz: Zimmermann 1996, 12–15; 47–54; Avenches, av. Jomini 12–14: BPA 34, 1992, 37, 40, fig. 14.
- 14 von Gonzenbach 1961, 260s.; pl. A. — Un sol du même type a été récemment découvert à Buix JU; il présente une solution décorative proche de la nôtre, aux mêmes mesures bien qu'aux motifs plus complexes; les tesselles ont été disposées en semis formant un tapis central (Peter 1995, 28s.). Un autre revêtement a été reconnu à Massignex, dans un édifice du 1^{er} s. apr. J.-C. également: AS 10, 1987, 1, 32.
- 15 cf. Chronique ASSPA 78, 1995, 222s. fig. 17.
- 16 La pièce au Sud du couloir a dû aussi posséder un terrazzo, bien qu'il ait totalement disparu à cause d'une large perturbation moderne.
- 17 Pour Nyon, cf. mosaïque de la Muraz II, von Gonzenbach 1961, Tf 27, 86.4; pour Fliessem, Parlasca 1959, Taf. 21; pour Vienne et Ste-Colombe, Lancha 1981, n° 275. n° 335. — Du point de vue iconographique, l'attribution de la mosaïque d'Yvonand à la période 4, éventuellement 3, soit dès 180, n'est pas sans poser problème. Il s'agirait alors de l'exemplaire le plus tardif de sa série.
- 18 Inventaire du Musée cantonal, année 1852 et suivantes, n° 890.
- Un autre fragment de mosaïque avait été prélevé en même temps dans une pièce voisine, inventoriée sous le n° 2845; cette mosaïque, encore introuvable, pourrait être soit celle observée par A. Naef en 1901 — auquel cas elle devrait être située dans un local plus méridional, comme envisagé par Colombo 1982, soit celle précédemment décrite.
- 19 V. von Gonzenbach la publie sans n° inv., avec une partie des plaques en connexion (237s.; pl. 25, III); elle répercute l'erreur de D. Viollier (1927, 365s.), qui la croit découverte en 1917.
- 20 Paratte/Dubois 1994, 143.
- 21 Ebbutt 2001, 56.
- 22 L'inhumation documentée en 1999 était implantée perpendiculairement dans le portique oriental désaffecté: la tête à l'Ouest contre la fondation du stylobate, elle ne présentait ni aménagement particulier, ni mobilier. Le défunt est un homme approchant la septantaine, de taille moyenne (170 cm), dont les os présentent un processus de sénescence normal; aucune pathologie osseuse n'a été décelée. Cette analyse anthropologique préliminaire a été menée par Delphine Wagner et Nathalie Vuichard, au moyen des méthodes de Bruzeck (1991), d'Askadi/Nemeskeri (1970) et de la Complex Method de Nemeskeri (1970); elle a été effectuée sur les os longs, le crâne et le bassin, qui nous sont parvenus en bon état de conservation.
- 23 voir Paratte/Dubois 1994, plan p. 145.
- 24 Les inhumations datées de *villae* récemment étudiées présentent les mêmes orientations: dans la villa de Vandœuvres, les tombes du 5^e s. sont orientées comme celle du portique d'Yvonand (Terrier 1991); à Vallon, il en va de même pour les tombes contemporaines de Carignan, alors que les inhumations orientées N-S dans la villa sont datées du 7^e s. (Fuchs 2000, 44s.).

Bibliographie

- Broise, P. (1969) *Eléments d'un ordre toscan provincial en Haute-Savoie*. Gallia 27, 15–19.
- Colombo, M. (1982) La villa gallo-romaine d'Yvonand – Mordagne et son cadre rural. *Etudes de Lettres*, 1982, 1, 85–103.
- Dubois, Y. (1996) Venatio et peinture murale romaine à Yvonand-Mordagne (VD). AS 19, 3, 112–122.
- Ebbutt, S. (2001) La villa gallo-romaine d'Yvonand-Mordagne: étude du mobilier céramique. Mémoire de licence déposé à l'Université de Lausanne.
- Fuchs, M. (2000) La villa de Vallon, mosaïques et musée. GAS 30. Fribourg.
- von Gonzenbach, V. (1961) Die römischen Mosaiken der Schweiz. Monographien zur Ur- und Frühgeschichte der Schweiz 13. Basel.
- Goudineau, Ch. (1979) Les fouilles de la Maison au Dauphin. Recherches sur la romanisation de Vaison-la-Romaine. XXXVII^e Supplément à Gallia. Paris.
- Hufschmid, T. (1996) Kastelen 3. Die Jüngerer Steinbauten in den Insulae 1 und 2 von Augusta Raurica, Forschungen in Augst 23, Augst.
- Jeanneret, R. (1976) Yvonand-Mordagne, rapport des sondages 1976. Déposé aux MHA VD.
- Lancha, J. (1981) Recueil général des mosaïques de la Gaule. III, Province de Narbonnaise, 2, Vienne. Paris.
- Paratte, C.-A./Dubois, Y. (1994) La villa gallo-romaine d'Yvonand VD-Mordagne. ASSPA 77, 143–147.
- Parlasca, K. (1959) Die Römischen Mosaiken in Deutschland. Berlin.
- Peter, Ch. (1995) La villa gallo-romaine de Buix dans la vallée de l'Allaine (JU). AS 18, 1, 25–32.
- Viollier, D. (1927) Carte archéologique du Canton de Vaud, des origines à l'époque de Charlemagne. Lausanne.
- Terrier, J. (1991) Les origines de l'église de Vandœuvres GE. AS 14, 229–236.
- Zimmermann, S. (1996) La villa gallo-romaine d'Orbe-Boscéaz: les éléments d'architecture travaillés. Mémoire de licence déposé à l'Université de Lausanne.